

CP 115 – MIROITERIES

INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/01/2026

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels, les primes d'équipes et l'indemnité de sécurité d'existence sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1^{er} janvier 2026.

MINIMA MIROITERIES A PARTIR DU 1/01/2026 (sur base de 38h/semaine)

Fabrication	
1	14,7327€
2	15,0777€
3	15,4834€
4	15,9414€
5	16,3452€
6	17,3106€

Entretien	
5	16,3452€
6	17,3106€
A	17,3106€
B	17,8690€
C	18,4225€
D	18,9806€
Brigadier	19,5467€

Primes d'équipes	
Matin	0,6325€
Après-midi	0,6325€
Nuit	2,2696€

Sécurité d'existence à partir du 01/01/2026	
5 jours / sem.	14,9911€
6 jours / sem.	12,5616€
À partir du 78^{ème} jour chômé	
5 jours / sem.	18,9499€
6 jours / sem.	15,7920€

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS